

Vous lisez :

Budget organisationnel (COJO)

> INTRODUCTION GÉNÉRALE AU PROJET

ANALYSE DE FAISABILITÉ SION 2026 Candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver

1. Contexte et objectifs de l'analyse de faisabilité

La candidature Sion 2026 pour des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse a été retenue par le Parlement du sport, l'organe suprême du sport suisse, le 11 avril 2017. Ce choix a été fait sur la base d'un premier dossier de candidature établi en décembre 2016 selon les exigences de Swiss Olympic. Ce premier dossier sommaire a été rendu public et figure sur le site web de la candidature depuis décembre 2016.

A la suite de la décision du Parlement du sport, la Confédération a fixé au Comité de candidature un délai au 30 août 2017 afin de remettre une analyse de faisabilité des Jeux constituée d'une analyse budgétaire, d'une analyse technique et d'un premier rapport intermédiaire sur l'héritage des Jeux.

En date du 4 août 2017, le Comité de candidature et Swiss Olympic ont adressé à la Confédération et aux cantons organisateurs du projet les analyses de faisabilité requises par la Confédération.

Cette analyse était articulée en trois parties :

- 1) La faisabilité technique comprenant le concept général, les sites et différentes options, le village olympique de Sion et les hébergements décentralisés, ainsi que les premiers concepts de transport et d'hébergement sur les sites.
- 2) La faisabilité budgétaire comprenant un budget organisationnel et un budget des investissements dans les infrastructures sportives et non sportives pérennes.
- 3) Un premier rapport sommaire sur l'héritage que pourraient laisser les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2026.

La préparation de cette analyse a impliqué un groupe de plus de 60 personnes comprenant collaborateurs, mandataires et experts, conduit par le Comité de candidature.

Depuis début août 2017, l'analyse a fait l'objet d'une revue de plausibilité effectuée par les services de la Confédération ainsi par le groupe de travail interdépartemental IdAG de cette dernière. Simultanément, plusieurs séances entre la ville de Sion, les cantons organisateurs du projet et la Confédération ont été organisées afin de discuter de la mise en œuvre du projet et de l'articulation de son financement.

Les remarques des différents départements de la Confédération, des cantons et de la ville de Sion ont été intégrées dans l'analyse de faisabilité, dont une ultime version a été remise à la Confédération mi-septembre.

L'analyse du projet par la Confédération ainsi que l'aboutissement des discussions entre la ville de Sion, les cantons organisateurs et la Confédération ont conduit à la décision du Conseil fédéral rendue publique le 18 octobre 2017.

2. Un processus évolutif !

Neuf ans avant les Jeux et deux ans avant le choix de la ville hôte pour 2026, le projet de Sion 2026 pour les Jeux Olympiques et Paralympiques est un travail évolutif et ne constitue pas encore le dossier de candidature, qui résultera encore des discussions en cours avec les autorités communales, cantonales et fédérales concernées, ainsi qu'avec le CIO. De nombreuses discussions ont déjà eu lieu avec ce dernier ; elles se multiplieront encore dans les semaines et mois à venir, la phase dite de « dialogue » du processus de candidature du CIO ayant débuté mi-octobre 2017.

Ce processus évolutif et l'évolution inévitable que connaîtra le projet ont été largement pris en compte dans l'établissement des budgets de la manifestation, établis selon le principe strict de la prudence.

3. Composition de l'analyse de faisabilité – Budgets

Les budgets publiés sont accompagnés d'une note explicative.

1) Budget de candidature

Le budget de candidature a été établi par le Comité de candidature et soumis à la Confédération. Pour rappel, le budget de candidature est de CHF 25'000'000.-. Il est entièrement financé à ce jour. Jusqu'au 18 octobre 2017, date de la décision du Conseil fédéral, la totalité des travaux préparatoires du Comité relatifs à la candidature a été financée par Swiss Olympic ou par la candidature elle-même. Aucun fonds public n'a été engagé jusqu'à la date précitée.

2) Budget organisationnel (usuellement appelé budget COJO)

Le budget organisationnel rendu public est établi sur la base du budget remis à la Confédération début août 2017 et intègre les modifications résultant du rapport établi par la fiduciaire PwC mandatée par la Confédération. Il a été établi selon le respect strict du principe de la prudence.

3) Budget des investissements

Le budget des investissements dans les infrastructures sportives et non sportives est basé sur le budget remis à la Confédération début août 2017 et sur les discussions qui ont eu lieu avec les cantons organisateurs et les communes sites depuis lors. Etabli également selon le principe de la prudence, il fait l'objet d'un travail d'optimisation notamment avec les sites et les cantons concernés. Le budget est publié avec une ventilation des postes par cantons.

4. Composition de l'analyse de faisabilité - Analyse de la faisabilité technique

L'analyse technique a été établie par le Comité de candidature en collaboration avec la société Qip en vue d'établir la faisabilité technique des Jeux tels que planifiés et d'établir les plans de situation des sites de compétition et autres manifestations en version « olympique », « paralympique » et « héritage ».

Au vu de la procédure évolutive, l'analyse prend en compte un certain nombre d'options et d'hypothèses qui font toutes l'objet de discussions avec les collectivités publiques concernées.

L'analyse de faisabilité technique est également composée d'une note de synthèse concernant le concept « transport » pour la candidature de Sion 2026 aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver établie par la société Citec Ingénieurs Conseils, experts en transport ayant contribué à l'organisation de plusieurs éditions des Jeux Olympiques, tout comme d'une note de synthèse concernant le concept « hébergement des athlètes et accompagnants »

5. Composition de l'analyse de faisabilité - Rapport intermédiaire sur l'héritage

Un rapport intermédiaire sur l'héritage que pourrait laisser les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2026 en Suisse a été établi. Ce rapport est le résultat de workshops conduits avec des spécialistes dans dix secteurs différents que sont l'économie, le tourisme, l'éducation, la culture, la santé, l'agriculture, l'innovation, l'environnement, l'intégration sociale et le sport. Ce document fixe les lignes directrices pour que les Jeux puissent amener l'impulsion et les actions nécessaires au développement du pays pour promouvoir une Suisse solidaire, ouverte, active et innovante.

6. Prochaines étapes

Le budget opérationnel et les éléments techniques relatifs à l'analyse de faisabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques feront l'objet de discussions avec le CIO dans le cadre de la phase de dialogue initiée en octobre 2017. L'objectif consiste à optimiser les dossiers de faisabilité et les budgets et à réduire les coûts d'organisation dans l'esprit de l'agenda 2020 édicté par le CIO.

Les analyses techniques font également l'objet d'optimisations et de discussions avec les services de la Confédération, les services des cantons concernés et les communes prévues pour accueillir des sites des Jeux Olympiques ou Paralympiques de 2026.

7. Consultation de l'analyse de faisabilité

En allant sur le site internet www.sion2026.ch, vous pouvez avoir accès aux éléments suivants :

- Faisabilité technique :
 - Analyse de la faisabilité et évaluation des risques
 - Note de synthèse **hébergement** : faisabilité de la capacité & budget
 - Note de synthèse du concept **transport**
- Faisabilité budgétaire :
 - Budget de **candidature**
 - Budget **organisationnel** (COJO)
Ceci est le document que vous lisez actuellement.
 - Budget des **investissements** dans les infrastructures pérennes / Sécurité
 - **Evaluation indépendante** des budgets COJO et hors COJO de «Sion 2026
- Faisabilité Héritage :
 - Rapport **Master Plan Legacy** (sera publié prochainement)

8. Contact & Questions

Pour toutes questions, merci de nous écrire à lesjeux@sion2026.ch

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement !

BUDGET OPÉRATIONNEL (MIOS)

RECETTES

Contribution CIO	525
Sponsoring national	350
Ventes de billets	185
Licences	32
Autres revenus	57
Total des recettes	1'149
Déficit de financement	612
TOTAL	1'761

DÉPENSES

Sport et services aux Jeux	439
Gestion des personnes	277
Technologie	251
Infrastructures des Jeux	267
Administration	62
Durabilité et héritage	91
Sécurité	106
Communication et marketing	90
Licences	94
Cérémonie et culture	54
Services médicaux	30
TOTAL	1'761
Réserves	215

Annexe au budget des Jeux Olympiques et Paralympiques Sion 2026

Principes d'élaboration du budget

- Le budget est basé sur les directives du CIO valables au 31.07.2017.
- Le budget a été établi selon le principe de prudence.
- Les chiffres présentés ne tiennent pas encore compte de la co-construction que Sion 2026 va mener avec le CIO dans le cadre du processus de candidature 2026 dès novembre 2017. Le Comité de candidature est convaincu du potentiel de réduction des coûts grâce à cette phase de collaboration avec le CIO.
- Le budget a été établi en collaboration avec des spécialistes tels : grand cabinet fiduciaire dont le responsable de projet a été le CFO des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres 2012, experts en infrastructures, sécurité, transports, hébergement, événements, télécommunications, énergie.
- Pour chaque poste du budget, les estimations ont été comparées avec celles d'autres Jeux (Vancouver 2010, Turin 2006) ou candidatures (Innsbruck 2026 et Graubünden 2022).
- Le budget de Sion 2026 a été intégralement revu par la Confédération par l'intermédiaire d'un autre grand cabinet fiduciaire et adaptés en conséquence.

Valeurs des projections

- Les revenus et les coûts sont exprimés en valeur CHF 2017.
- Projection 2026 : les valeurs 2017 ont été inflatées en valeur 2026 en utilisant un facteur de 1,10. Ce facteur correspond à la moyenne annuelle de l'inflation en Suisse sur une période de 30 ans allant de juin 1987 à juin 2017 (Source : Office Fédéral de la Statistique), qui a ensuite été capitalisée sur 8,5 années (août 2017 à février 2026).
- Lorsque des benchmarks de Jeux ou candidatures passés ont été utilisés, les chiffres ont été ajustés selon les trois éléments suivants :
 1. Inflation entre la date des Jeux de référence et le 31 décembre 2016 dans le pays hôte ;
 2. Taux de change entre la devise du pays hôte et le CHF au 22 juin 2017 ;
 3. Parité de pouvoir d'achat (« PPA ») entre le pays hôte et la Suisse sur la base des données de l'OCDE à avril 2017.

Commentaires sur certains postes du budget

Contributions et programme TOP du CIO

- Les valeurs 2017 correspondent à USD 652 millions en 2026. A cela s'ajoutent des prestations en nature qui seront fournies par le CIO pour une valeur d'USD 273 millions, soit un total d'USD 925 millions.

Sponsoring national

- Selon les directives du CIO, le parrainage national s'articule autour de 3 catégories : sponsors nationaux, prestataires et fournisseurs.

Billetterie

- Les prix pratiqués sont basés sur les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver précédents.
- Les ventes de billets ont été déterminées pour chaque sport en fonction de la capacité des sites. Le nombre de billets disponibles est de 1,7 millions et un nombre de billets vendus de 1,4 millions a été pris en compte. Ce taux de remplissage est inférieur à celui réalisé lors des différents Jeux d'hiver précédents.
- 40% des prix des billets sont inférieurs à CHF 100 et des « packages » famille seront proposés.
- Les transports en commun seront gratuits pour les détenteurs de billets. Les prix n'ont pas été majorés en conséquence. Les coûts de ces transports sont à la charge du COJO et figurent dans la rubrique « transports ».

Sport et services aux Jeux

- Ce poste comprend l'hébergement, la restauration, la logistique, l'exploitation des sites, les transports et les épreuves tests.
- Le concept d'hébergement repose sur les directives du CIO concernant le nombre de chambres requises, à savoir 24'200.
- Les transports sont estimés par catégorie (flotte bus, véhicules, transports gratuit CFF).

Gestion des personnes

- L'effectif totalise 1'750 salariés et temporaires. Un total de 25'000 volontaires a été considéré. L'engagement des effectifs se base sur les directives du CIO et sur les Jeux précédents. L'évolution des effectifs se situe entre 2019 à 2027.
- Les salaires ont été estimés selon les différentes catégories de personnel.
- La formation a également été prise en compte tant pour le personnel que les volontaires.

Sécurité

- La partie sécurité du budget COJO représente la sécurité privée des sites de compétition et de non compétition. 3 phases ont été prises en considération :
 1. Préparation avant les Jeux
 2. Exécution des Jeux
 3. Démantèlement après les Jeux
- Les frais de sécurité prennent en compte les transports, la nourriture et l'hébergement liés au personnel.
- Les coûts des équipements de sécurité des sites, tels que les portiques de sécurité, les clôtures et la vidéo surveillance, sont inclus dans les infrastructures.

Technologie

- Les coûts de technologie comprennent les équipements de chronométrage et de scoring, le système de gestion centralisé des Jeux, les logiciels, le matériel, la sécurité informatique et autres dépenses.

Déficit de financement

- Déficit de 612 millions et réserve de 215 millions soit un total de 827 millions.